

<b>CONCOURS PHOTO - DISNEY INFINITY 2.0</b> <b>« TES FIGURINES PRENNENT LA POSE »</b>
--

## **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

The Walt Disney Company (France) S.A.S, ayant son siège social au 25, Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 401 253 463 (ci-après la « Société Organisatrice ») organise, du 17 octobre 2014 au 16 novembre 2014 à 23h59 (ci-après la « Durée »), un jeu concours intitulé « DISNEY INFINITY 2.0 : TES FIGURINES PRENNENT LA POSE » (ci-après le « Concours »).

## **ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

### 2.1 Exclusion du personnel Disney

Le Concours est ouvert à toute personne mineure ou majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de ses filiales et des personnes ayant des liens de parenté avec ledit personnel, ainsi que du personnel de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissier de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

### 2.2 Participation des mineurs

Les mineurs ne peuvent participer que sur le site [www.disney.fr](http://www.disney.fr). Pour participer, les mineurs (moins de 18 ans), devront avoir obtenu l'accord de leur parent/représentant légal et donner l'adresse e-mail dudit parent/représentant légal, selon les modalités d'inscription sur le site [www.disney.fr](http://www.disney.fr). La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier ladite autorisation et de déclarer nulle toute participation en l'absence d'une telle autorisation.

## **ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET MODALITES DU CONCOURS**

### 3.1 Modalités de participation

- Le participant réalise une photo (la « Soumission ») :
  - d'une ou plusieurs figurines officielles Disney Infinity ou Disney Infinity 2.0 ;
  - de figurine(s) en papier Iron Man et/ou Captain America en papier, téléchargeable(s) gratuitement sur <http://mes-creations.disney.fr> mis(es) en scène dans un environnement créatif.
- La Soumission doit contenir un ou plusieurs personnages Disney Infinity. Aucune personne ne doit figurer sur la photo.
- La Soumission doit se faire en format jpeg, gif ou png.
- Les Soumissions mettant en avant des jouets sans rapport avec Disney Infinity ne seront pas prises en compte.
- La Soumission peut être réalisée dans un lieu public ou un lieu privé. Si la photographie est réalisée dans un lieu privé, le participant garantit avoir obtenu l'autorisation préalable du propriétaire.
- Le participant télécharge sa Soumission avant la fin de la Durée sur l'une des plateformes suivantes :

### Sur [Disney.fr](http://www.disney.fr) (pour tous les participants) :

- Sur le site <http://jeux-concours.disney.fr/disney-infinity-20-photo>. La participation entraîne l'acceptation des conditions générales d'utilisation de [Disney.fr](http://www.disney.fr) (accessibles par le lien suivant :